



Communiqué de presse

À Lorient, le jeudi 31 janvier 2019

Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) Dispositif de soutien en faveur des filières pêche et aquaculture du Pays de Lorient

Ce jeudi 31 janvier à Lorient, Gaël Le Saout, Conseillère régionale référente pour le Pays de Lorient et Présidente de la commission économie, agriculture & mer, Europe, et Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération, ont lancé le dispositif DLAL, comme "Développement local mené par les acteurs locaux". Extrait du FEAMP, ce dispositif financier vise à accompagner des projets structurants pour le territoire et s'appuyant sur les filières pêche et aquaculture. La Commission Mer & Littoral (CML), qui s'est réunie pour la première fois à cette occasion, sera chargée d'étudier les dossiers susceptibles de bénéficier de ce soutien. Avec cette dernière signature, les 8 territoires maritimes de la Bretagne disposent dorénavant de leur propre DLAL FEAMP.

Accompagner des projets collectifs et innovants pour renforcer et développer les filières pêche et aquaculture

Le dispositif DLAL, c'est, en Bretagne, une enveloppe de plus de 17 M€ : 8,5 M€ extraits du fonds européen FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche), 8,5 M€ de subvention nationale et d'autofinancement public. Il est destiné à soutenir, des projets définis localement, par et pour les acteurs locaux (professionnels, collectivités, associations, établissements scientifiques et de formation).

Lors de la précédente génération, ce dispositif a, par exemple, permis de financer en région des actions aussi diverses que l'identification des sources de pollution des eaux des bassins conchylicoles, le développement de circuit de vente et de valorisation des produits de la mer, la valorisation des métiers auprès des jeunes.

901 000 € mis au service de projets innovants sur le territoire du Pays de Lorient

Retenue début 2017 dans le cadre de l'appel à candidature régional, la démarche pilotée par Lorient Agglomération porte sur un budget total de 0,9 Me

(issus du FEAMP). Le DLAL FEAMP permettra de soutenir les projets définis autour de 5 objectifs, jugés essentiels à la fois pour la Bretagne et pour le territoire du pays de Lorient :

- ◆ Faciliter les parcours professionnels et aider aux reconversions,
- ◆ Faire connaître la réalité des métiers de la pêche et de l'aquaculture,
- ◆ Valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture et diversifier les activités,
- ◆ Préserver la qualité de l'eau, de la biodiversité marine et des espaces littoraux,
- ◆ Dynamiser les espaces et promouvoir une politique foncière des secteurs maritimes.

1^{re} réunion de la Commission Mer & Littoral

L'ensemble des acteurs de la pêche et de la mer du pays, regroupés au sein d'un Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture (GALPA), contribueront à la mise en œuvre de cette stratégie au côté de la Commission Mer et Littoral. Ce GALPA aura également un rôle d'animation et de gouvernance indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il devra notamment fédérer les acteurs de la filière halieutique et les

Contacts presse

Lorient Agglomération : Myriam Breton-Robin - mbretonrobin@agglo-lorient.fr - 02 97 02 30 80 / 06 01 19 30 08

Région Bretagne : Rose-Marie Louis - presse@bretagne.bzh - 02.99.27.13.54 / 06.88.92.04.53

collectivités, en lien avec les dynamiques en cours, impulser et favoriser des partenariats et projets de développement, porter des réflexions et problématiques au sein de groupes de travail.

Comme pour l'ensemble des fonds du contrat de partenariat Union Européenne - Région - Pays 2014-2020, c'est le Comité Unique de Programmation (CUP) du Pays de Lorient, qui déterminera le montant du soutien apporté aux projets, à partir des études et avis prononcés par la Commission Mer et Littoral (CML). Installée ce 31 janvier, la CML est composée d'acteurs publics et privés concernés par les filières pêche et aquaculture qui seront particulièrement vigilants aux aspects suivants lors de l'examen des projets :

- ◆ Effort de **mutualisation** avec d'autres acteurs du territoire,
- ◆ **Lien** entre les pratiques de pêche et d'aquaculture et le territoire du Pays de Lorient,
- ◆ Projets **collectifs et collaboratifs**,
- ◆ **Qualité des emplois créés**,
- ◆ **Cohérence** avec les schémas locaux et régionaux,
- ◆ Effort qualitatif sur les outils de **communication**,
- ◆ Caractère **nouveau ou émergent** sur le territoire du Pays de Lorient.

Le Pays maritime de Lorient

Propriété de la Région Bretagne depuis 2007, le port de pêche de Lorient est géré par la SEM Lorient Keroman dont Lorient Agglomération est l'actionnaire majoritaire. Les chiffres clés (2017) :

- ◆ 1^{er} port de pêche fraîche en valeur (82,828 M€ de CA)
- ◆ 1^{er} port de Bretagne
- ◆ 1^{er} port de débarquement de langoustines vivantes (880, 807 T en 2017)
- ◆ 26 219 tonnes de pêche fraîche débarquées en 2017
- ◆ 10 premières espèces première mise en marché : merlu (3 512,940 T), lingue franche (3 097,380 T), baudroie (2 895,240 T), lieu noir (2 614,125 T), sardine (2 125,172 T), sabre (1 328,566 T), lingue bleue (910,075 T), langoustine (880,807 T), églefin (525,104 T), merlan (505,725 T).
- ◆ 100 000 tonnes de produits travaillés
- ◆ 232 acheteurs (75% des ventes à distance)
- ◆ 3 000 emplois directs
- ◆ Plus de 275 entreprises, 500 employés des entreprises de mareyage, 400 emplois dans les industries de transformation et 1 600 salariés dans la logistique, les services et la réparation navale sur une concession de 55 ha accessible 24h/24 sans contraintes de marée
- ◆ Un port durable certifié ISO 14001
- ◆ Le port accueille chaque année plus de 300 navires dont 130 sont immatriculés à Lorient et emploie 620 marins

Plus d'infos : keroman.fr / lorient-agglo.bzh



La Région Bretagne soutient ainsi 8 démarches DLAL, qui couvre 100 % du littoral breton